

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 15 JUIN 2016

La séance est ouverte à 20h15 par M. Dominique Capelli Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 37 Conseillers et 7 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2016.

Il est accepté tel que présenté.

En préambule à l'ordre du jour, le Président rappelle la séance d'assermentation des Autorités du 20 juin prochain et remercie l'assemblée de bien vouloir retourner le coupon réponse au Greffe communal pour une bonne organisation. Il rappelle également la date du 27 juin pour le dernier Conseil de la législature et son déroulement.

1. Préavis n° 50/16 relatif au rapport de Gestion et comptes 2015.

Rapport de la commission de Gestion lu par Mme Sophie Blanc-Hutmacher Conseillère qui en conclusion, suite aux vœux de ladite commission, demande au Conseil d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

M. Jean-Claude Guillemin Conseiller donne lecture du rapport de la commission des finances qui en conclusion, demande également l'acceptation des comptes.

Le Syndic, M. Christophe Lanz souligne que l'exercice 2015 se solde dans le rouge mais avec un excédent de charges de seulement CHF 19'000.- environ. Les charges supplémentaires sont à imputer à l'administration et l'alimentation au fonds de réserve.

La surévaluation des revenus des personnes physiques a également joué un rôle.

8 habitants supplémentaires seulement sont à dénombrer mais plus de 600 mutations ont eu lieu au contrôle des habitants ce qui explique l'impact du travail dans ce service.

Les différents projets mettant du temps à se mettre en place et se réaliser, le résultat du plan des investissements s'élève à CHF 1 million au lieu de plus de CHF 3 millions annoncés. Ce n'est qu'un report sur les années suivantes.

A souligner que le ménage communal est équilibré et a fait face aux obligations d'amortissements ordinaires qui étaient engagées.

M. Lanz reprend une phrase figurant dans le rapport de la commission des finances qui évoque "une population laborieuse" en parlant de la commune de Roche. Cette tournure l'a choqué. Les documents étant publics une fois transmis, cela pourrait être mal interprété.

M. Jean-Claude Guillemin, rédacteur dudit rapport répond que le terme choisi ne l'était pas pour discréditer la population. Ce terme découle de labeur qui par définition a le sens du travail. Il avait en tête plutôt l'interprétation "qui n'a pas de population riche en son sein".

M. Olivier Delacrétaz Conseiller a une question à propos des études faites sur la source des Lizettes et la cartographie des eaux de captage. Est-ce que le rapport a été reçu ? Est-ce qu'il annonce de bonnes ou mauvaises nouvelles ?

Le Syndic répond que cette étude a été menée dans le but de trouver les meilleures solutions afin d'optimiser les captages et les intégrer dans la nouvelle station de Prés-Clos.

Le rapport est très complet et précis. Il stipule notamment qu'il y a plusieurs schémas de forages possibles et dans l'ensemble, il est positif. Il pourrait être présenté au Conseil ultérieurement.

M. Florian Ecoffey Conseiller analyse que l'on constate la diminution d'année en année de l'impôt sur le revenu par habitant. Il demande si la Municipalité subit cette situation ou s'il existe un moyen de vérifier la véracité des déclarations ?

M. Christophe Lanz lui répond que concernant les personnes physique, la gestion a été confiée à la recette du district. Lors du décompte final de 2015, la Municipalité a été surprise du résultat. Un mail a été envoyé au Directeur des finances cantonales afin d'avoir des explications qui ont été fournies.

Dire que la situation est subie est malheureux mais c'est un peu le sentiment.

Des projections sont établies sur le nombre d'habitants et sur un degré de croissance des revenus. La recette a envoyé trop d'acomptes aux contribuables ce qui a généré des déductions lors du décompte. De ce fait, plus de CHF 120'000.- ont été répercutés sur les avoirs de la commune. Cela relativise le phénomène sur lequel il y a très peu de maîtrise. Vu le secret des données, les explications sont obtenues avec certains numéros de contribuables en exemple mais ne peuvent être plus précises.

M. Louis Mouquin Conseiller demande si la commune doit payer des frais à l'Etat concernant les ventes de terrains effectuées ou à venir ?

Le Syndic lui répond que la commune ne paye pas de droits de mutations par rapport à la vente de terrains.

Sans autre question, la corroboration des comptes aura lieu au prochain Conseil.

2. Préavis n° 51/16 relatif à la réfection des cheminements du parc des Salines.

Rapport de la commission lu par M. Lionel Dormond Conseiller qui en conclusion demande au Conseil d'accepter le préavis. Il requiert toutefois l'installation de deux candélabres supplémentaires sur le cheminement piétonnier en direction du portail sud sans que cela ne fasse l'objet d'un amendement.

M. Rémy Roulet Municipal explique que ces travaux sont nécessaires au vu de la dégradation des cheminements et ce qu'il en advient lors de mauvais temps.

Il fallait trouver une solution optimale pour qu'ils soient praticables par des véhicules et ceux concernés par la mobilité réduite tout en gardant les gravillons qui donnent un aspect plaisant au parc.

Mme Jacqueline Zimmermann Conseillère se demande si la solution des gravillons est la meilleure pour les personnes à mobilité réduite ou plus particulièrement les poussettes.

Elle demande également si la copropriété est sollicitée à participer à la mise en conformité ? M. Rémy Roulet lui répond que le revêtement proposé est déjà utilisé à certains endroits où il confirme l'utilisation par des chaises roulantes ou autre sans souci.

Quant à la PPE, elle a été informée des travaux prévus mais elle ne participera pas financièrement.

Mme Jacqueline Zimmermann demande si elle participerait en cas d'entretien ? Selon elle, la PPE bénéficie d'un droit de passage et cela lui semble logique.

M. Christophe Lanz répond qu'il s'agit d'un sujet délicat. La PPE était présente sur les lieux avant les bâtiments communaux et jouissait à l'époque d'une route en goudron qui passait au raz des Saulniers.

L'aménagement a été modifié, cet accès déplacé afin que la maison de commune puisse bénéficier de plus d'espace.

Avec cette mise en conformité, la servitude va être à nouveau déplacée mais définitivement, raisons pour lesquelles la commune garde les frais à sa charge.

Les entretiens futurs seront peu nombreux, aucune dégradation ne sera à déplorer et le sujet n'est pas pertinent à aborder avec la PPE.

Sans autre question, le préavis n° 51/16 est accepté à la majorité et 1 avis contraire.

3. Préavis n° 52/16 relatif à la demande de crédit pour la réfection d'un appartement rue des Salines 4.

Rapport de la commission lu par M. Roland Berclaz Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. Rémy Roulet précise que certains travaux comme le retrait des tapisseries ou des faux plafonds ont déjà été effectués par les employés communaux.

Le préavis concerne ceux de rénovations par les entreprises.

Sans question, le préavis n° 52/16 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n° 53/16 relatif à la demande de crédit pour la réfection partielle de La Rotzérane "1995-2015, 20 ans"

Rapport de la commission lu par M. Christoph Keller Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. Rémy Roulet explique à propos du manque des joints de dilatation sur les toits de placages, que la mise en œuvre des travaux initiaux est incompréhensible.

Les plaques ont été posées les unes à côté des autres, arasées, ne tenant pas compte de la dilatation en fonction des différences de températures.

Des fuites surviennent depuis environ cinq ans qui sont régulièrement colmatées au mastic.

Au niveau de la rotonde, l'étanchéité est totalement dégradée et il faut refaire le support.

Pour la bonne compréhension de l'assemblée, M. Roulet donnent encore quelques précisions quant aux travaux projetés.

M. Béat Frey Conseiller relève une erreur dans le rapport qui stipule le remplacement des portes usées par des portes en PVC.

M. Rémy Roulet confirme qu'il s'agira de portes en métal galvanisé soit de l'aluminium.

M. Pierre Chammartin Conseiller se souvient qu'il y a quelques années, il avait été discuté à plusieurs reprises d'un couvert entre les anciens vestiaires du FC et la salle de la Rotzérane. Vu les intempéries subies de plus en plus régulièrement, le sujet a-t-il été à nouveau évoqué ? Afin d'anticiper les travaux, vu ceux prévus dans ce préavis, est-ce que l'entreprise mandatée pour la toiture pourrait faire certains aménagements en prévision ?

M. Christophe Lanz rappelle qu'à l'époque, on avait pensé récupérer les ridelles entreposées derrière le bâtiment Magro. L'accord du propriétaire d'alors avait été obtenu. Finalement, il avait été constaté que la solution n'était pas satisfaisante, qu'il aurait fallu bricoler et l'idée avait été abandonnée.

Toutefois, le sujet est toujours d'actualité et sera traité dans un prochain préavis.

Sans autre question, le préavis n° 53/16 est accepté à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. Nicolas Rochat Municipal informe l'assemblée que le garde faune l'a contacté. Des tirs nocturnes ont lieu sur le territoire de la commune afin d'abattre des sangliers. Ils ont débutés il y a environ 2 semaines pour se terminer vers la mi ou fin août.

Cette décision a été prise dans le but de réduire le cheptel et ainsi préserver les cultures.

M. **Christophe Lanz** annonce que la boursière communale, Mme Dulon, est en arrêt maladie pour une durée probable de plusieurs mois. De ce fait, la Municipalité a engagé un boursier par intérim, Monsieur Equey, qui officie en tant que boursier communal à Crans-près-Céligny.

Il a l'habitude des programmes informatiques utilisés et a fait toute sa carrière en comptabilité et bourse communale.

6. Divers

Mme **Valérie Rochat** secrétaire demande à l'assemblée son accord pour l'abandon de l'utilisation des cartes de convocations. Celles destinées aux Conseillers et jointes habituellement à la feuille de rapport de commission.

A l'aire de l'informatique et des téléphones portables, elles ne sont plus utilisées et fréquemment restituées.

L'assemblée se prononce en la faveur de la proposition, à mains levées et à l'unanimité.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h45.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

J. Capelle



La secrétaire

V. Rochat